

**Relevé des décisions – Conseil École doctorale APESA, mardi 21 mars, 14h-17h.****Présent.e.s :****Directeurs-directrices de recherche :**

Christophe Genin, Agnès Lontrade, Sandrine Morsillo, José Moure, Yann Toma, Antonella Tufano, Christophe Viart.

**Représentant.e.s des doctorants :**

Meris Angioletti, Wladislas Aulner, Thomas Lenattier, Laurine Wagner.

**Personnalités extérieures :**

Francis Dagnan (Directeur Studio Harcourt), Stéphanie Debaye (Directrice Cinéma art & essai de Sceaux), Baudoin Jannink (éditions Jannink).

**Excusé.e.s :** Vincent Amiel, Catherine Chomarat-Ruiz, Jacinto Lageira, Shahida Minot et Belkis Smirnoff (en formation).

---

Rappel de Shahida Minot aux doctorant.e.s : les informations et les courriels sont toujours envoyés sur la messagerie Paris 1. Pensez à transférer la messagerie Paris 1 sur sa boîte personnelle.

**1. Point financier :****Budget 2023**

Budget en baisse mais en rapport avec un nombre de doctorants en baisse.

En 2023 : 43252 euros

En 2022 : 49400 euros

BUDGET 2023 - ED APESA			
	Budget Initial 2023	Dépenses	Disponible
1 Fonctionnement	33 787,00 €	4 534,28 €	29 252,72 €
2 Investissement	2 000,00 €		2 000,00 €
3 Parcours doctoraux + Dotation supplémentaire Jeunes Chercheurs (LPR)	12 000,00 €		12 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 787,00 €</b>	<b>4 534,28 €</b>	<b>43 252,72 €</b>

  

Informations au 16 mars 2023

Catégorie	Montant (€)
PARCOURS DOCTORAUX + DOTATION SUPPLÉMENTAIRE JEUNES CHERCHEURS (LPR)	12 000,00
INVESTISSEMENT	2 000,00
FONCTIONNEMENT	29 252,72

Tableau et graphique de Belkis Smirnoff – Gestionnaire financière

## Financement des activités individuelles des doctorants :

Rappel : l'an dernier nous avons octroyé une aide de 650 euros par doctorant.

- 350 € auxquelles se sont ajoutées deux aides exceptionnelles votées de 150 € chacune (livres et petit matériel informatique) = soit un total de 650 €.

Nous remettons au vote des aides supplémentaires au fil de l'année en fonction du budget en cours, en plus des 350 € votés pour les déplacements liés à des colloques ou journées d'étude hors Paris.

L'ED verse aussi un remboursement pour l'impression des thèses de 300 euros (nous augmentons de 150 euros cette aide étant donné l'augmentation du coût du papier). Nous rappelons que l'on peut faire imprimer sa thèse au service reprographie du Campus Lourcine à Port-Royal. Les impressions sont de très bonne qualité et le personnel est à l'écoute.

## 2. Résultats Prix d'aide à l'édition de la thèse 2022

### Lauréats :

- Iglia Christova, *Penser et créer avec le microcosme. Du dessin d'observation au « dessin vivant »* (ouvrage issu d'une thèse de création-recherche)
- Raoul Kirchmayr, *Le « Royaume des ombres ». Esthétique de la spectralité* (ouvrage issu d'une thèse en esthétique)
- Marie Gueden, *La vertu serpentine de la pellicule. L'image du mouvement dans les arts au prisme du cinéma* (ouvrage issu d'une thèse en théorie du cinéma).

Exceptionnellement, nous avons décerné cette année trois prix car deux candidats en théorie ont été classés *ex-aequo*.

Rappel : 3100 euros par thèse, financés pour moitié par l'ED et par l'Institut ACTE.

### 3. La charte du doctorat de Paris 1 (voir en Annexe, fin du compte-rendu)

Modifiée en fonction de l'arrêté du 26 août 2022, elle sera à signer par le doctorant et par les directions de l'ED et de l'Institut ACTE.

Dans la Charte, nous avons relevé les points suivants :

- Pour la réinscription, le comité de suivi est obligatoire chaque année et ce dès la première année.

- **Déroulement des comités de suivi :**

- Présentation de l'avancement des travaux par le ou la doctorant.e ;

- Entretien avec le doctorant sans la direction de la thèse.

- (En cas de problème) Entretien avec le directeur ou la directrice de la thèse sans le doctorant.

#### **Extraits du nouvel arrêté :**

Une « analyse de faisabilité de la thèse et du parcours doctoral [est] réalisée régulièrement avec [son] directeur à travers le portefeuille de compétences ».

Le « doctorant doit tenir informé régulièrement son directeur de thèse de l'avancée de sa thèse ».

Le serment « Intégrité scientifique » est intégré dans la charte qui doit être signée par le doctorant, ce qui ne l'oblige donc pas à le prononcer en fin de soutenance.

**Extrait :** « L'engagement à respecter ces principes se traduit en premier lieu par la signature de la présente charte dans laquelle figure le serment que le doctorant pourra prononcer à l'issue de la déclaration du résultat de la soutenance. »

- **Financement des thèses :**

Extrait : « Les écoles doctorales doivent mettre à disposition l'ensemble des informations portant sur les ressources financières éventuellement disponibles pour la préparation de la thèse (allocations ministérielles de recherche, bourses régionales, dispositifs handicap, CIFRE, COFRA, bourses associatives, contrats doctoraux, etc.). »

Ces informations sont disponibles sur le site de l'ED. Certains doctorants arrivant de l'étranger sans ressources financières ont de grandes difficultés pour se loger. Avant d'inscrire les doctorant.e.s, peut-être faut-il s'assurer qu'ils obtiendront une bourse et auront les moyens de se loger et de vivre correctement à Paris.

- **Informations concernant les opportunités de carrière, le devenir professionnel :**

Des informations sont données concernant les opportunités professionnelles à travers les *Doctoriales*. Cependant, très peu de doctorants y participent. L'an dernier, une vingtaine de

présents seulement. Les représentants des doctorants suggèrent que la rencontre avec des professionnels pourrait se faire pendant les journées *Doctorales* prévues en novembre. Seraient présents des professionnels de l'art présentant des métiers nécessitant un niveau doctorat.

- **Inscription en doctorat :**

Nous rappelons que l'inscription en doctorat est « fondée sur des critères explicites et publics (qui) informent les étudiants sur les conditions d'accès, les compétences requises [...] ».

Consulter à ce sujet le site de l'ED APESA

#### **4. Évaluation de la formation doctorale à partir d'un questionnaire transmis par les représentant.e.s des doctorants et la direction**

##### **Compte-rendu des représentants des doctorant.e.s :**

« Les résultats de cette enquête, conjointement menée par les membres de la direction et les représentant.e.s des doctorants de l'ED APESA, s'appuient sur un échantillon de 23 doctorant.e.s.

Concernant le Portfolio, une majorité des personnes sondées n'est pas parvenue à le remplir sans difficultés (11 pers.) ou a éprouvé seulement quelques difficultés (6 pers.). Des témoignages, il ressort un manque de compréhension de la distinction des rubriques et de l'obligation de n'en compléter que trois sur quatre (les rubriques « Encadrer » et « S'insérer » étant largement considérées comme les plus difficiles à remplir). Une large part de l'échantillon affirme n'avoir pas pu remplir le Portfolio à temps (14 pers.). Les principales suggestions d'évolution au sujet de la forme du Portfolio portent sur la mise en page et les possibilités d'édition du document, sur la possibilité d'effectuer un rendu entièrement dématérialisé ou sur la flexibilité des rubriques, tandis qu'une large majorité des répondant.e.s souhaiterait une méthodologie plus détaillée (83 %).

Au sujet des formations, des séminaires doctoraux et de ceux de l'institut ACTE, une large majorité affirme les suivre. Seule la table ronde sur l'intégrité scientifique fait exception (18 pers. sur 23 n'y ont pas participé), ce qui peut être expliqué par le fait que la majorité des personnes affirme avoir déjà eu des informations sur l'intégrité scientifique (18 pers.). Parmi les formations suivies, ce sont celles sur Zotero qui ont le plus de succès, suivies par les formations sur l'expression orale en public, les pratiques pédagogiques et les relations avec les étudiant.e.s.

Les suggestions formulées par les répondant.e.s vont dans le sens d'un développement du distanciel, d'une diminution des tâches à accomplir en parallèle de la recherche, d'une meilleure explication des fonctionnements du milieu universitaire et surtout d'une meilleure intégration dans la communauté des doctorants de l'ED. »

Pour répondre aux difficultés à remplir la rubrique « S'insérer » dans le Portfolio, il est rappelé qu'il est possible de faire des stages en entreprise avec conventions signées conjointement par l'ED et l'EAS.

Francis Dagnan, directeur du Studio Harcourt et membre extérieur du conseil d'ED, propose d'accueillir des doctorant.e.s en stage. Possibilité également d'écrire des articles dans le magazine *Photo*.

Baudoin Jannink, directeur des éditions Jannink, propose également la possibilité de stages aux éditions d'art Jannink.

## 5. Calendrier 2022-2023 :

- **Commission de réinscription des thèses : mardi 20 juin 2023, 14h.**
- **Contrats Doctoraux :**

- **Date limite d'envoi du dossier dématérialisé à l'ED : vendredi 16 juin 2023**

- **Commission et exposition des candidats en création-recherche : mardi 27 juin 2023.**

- **Commission des candidats en théorie : mardi 27 juin 2023, 14h.**

- **Commission d'inscription en thèse : jeudi 21 septembre 2023, 14h**, afin d'avoir le temps de réorienter éventuellement certains candidat.e.s en Master 2 (date limite d'inscription en Master : 30 septembre 2023).
- **Doctorales** organisées par les représentants des doctorants prévues en **octobre ou novembre**.

## 6. Questions diverses :

Nous venons de recevoir une demande de thèse en VAE. Or, actuellement, il n'existe pas de VAE pour les doctorats à Paris 1. Discussion à ce sujet.

## Annexe 1 – Rappel de l'arrêté du 26 août 2022

**Lecture du nouvel arrêté du 26 août 2022** modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Ce nouvel arrêté doit être mis en place à partir de janvier 2023 pour tous les doctorants.

- **Comité de suivi**

**Extrait de l'arrêté, modifications soulignées :** « Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat. »

Le comité devra se réunir impérativement chaque année avant la commission de réinscription. Celle-ci aura lieu cette année le **mardi 20 juin 2023**.

Les entretiens sont organisés en trois étapes distinctes :

- présentation de l'avancement des travaux par le/la doctorant.e,
- entretien du comité avec le doctorant sans le directeur de thèse sur les conditions de la formation et l'état d'avancement des travaux de recherche,
- un entretien avec le directeur de thèse sans le doctorant (si aucun problème signalé, le compte-rendu du comité de suivi sera simplement envoyé au directeur de thèse, à la direction de l'ED et au doctorant).

**Extrait de l'arrêté :** « Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorat et au directeur de thèse. »

**Le comité est à composer et à organiser par le directeur/trice de thèse avec le/la doctorant.e.** *Dans la mesure du possible*, le comité doit être le même tout au long du doctorat et composé de deux membres : un.e spécialiste de la discipline, un.e membre extérieur à l'établissement. L'entretien peut avoir lieu en visioconférence.

**Extrait :** « Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. »

- **Charte du doctorat**

À l'issue de la soutenance, le/la docteur.e prête serment en s'engageant à respecter les principes de l'intégrité scientifique :

**Art. 19 bis.** « À l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement, en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité. »

Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique étant intégré au sein de la nouvelle charte du doctorat dans le Portfolio, il sera signé par le doctorant :

« “En présence de mes pairs”. “Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.” »